Les femmes atteintes de maladies chroniques réticentes au frottis

En France, 3000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus sont dépistés et on rescence 1100 décès par an.

Le but de cette campagne est de **remobiliser les femmes de 45 à 65 ans pour qu'elles réalisent plus souvent un frottis**. Il est recommandé d'effectuer un frottis tous les trois ans après avoir fait deux frottis à un an d'intervalle pour détecter des lésions cancéreuses ou précancéreuses avant qu'elles n'évoluent, à terme, en cancer.

Pourtant, les résultats d'une étude réalisée par l'INCA montrent que **40 % des françaises concernées n'ont pas fait de frottis ces quatre dernières années**.

Qui sont les femmes concernées ?

- Les femmes **de plus de 55 ans**
- Les femmes **dans une situation économique et/ou sociale défavorable**. Près de la moitié des femmes bénéficiaires de la CMU ne réalisent pas l'examen ;
- Les femmes **souffrant d'une maladie chronique** (59 % des femmes diabétiques échappent au dépistage)

Quels sont les moyens de prévenir le risque et dépister ce cancer ?

- Le frottis de dépistage au moins tous les trois ans pour les femmes de 25 à 65 ans
- La vaccination anti-HPV pour les jeunes filles à partir de 11 ans.

Source : Institut national du Cancer

http://www.e-cancer.fr/Expertises-et-publications/Catalogue-des-publications/Synthese-Generalisation-du-depistage-du-cancer-du-col-de-l-uterus-etude-medico-economique-Phase-1
http://www.e-cancer.fr/Presse/Dossiers-et-communiques-de-presse/Depistage-du-cancer-du-col-de-l-uterus-Apres-45-ans-le-frottis-ce-n-est-surtout-pas-fini